

Mise en ligne le : **27 MAI 2024**

Folio N°:



**st-maurice de beynost**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**PM-2024-73**

**Objet : Permis de stationnement**

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

**Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

**Vu** la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE ;

**Considérant** que pour le bon déroulement des travaux « modification de raccordement ENEDIS chez Monsieur PERCHERON », il faille délivrer une autorisation d'occuper le domaine public au 37avenue du Mas Rolland afin d'y faire stationner une nacelle

### **ARRÊTE :**

Article 1:

**Bénéficiaire :**

La présente autorisation est accordée à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE.  
Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

**Autorisation :**

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE est autorisée à stationner une nacelle pour une modification de raccordement ENEDIS chez Monsieur PERCHERON entre le 03 et le 07 juin 2024 :



Folio N°:

Article 3 :

**Durée :**

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.  
Il rentre en application entre le 03 et le 07 juin 2024 pour une demie journée.

Article 4 :

**Responsabilité :**

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut ils seront mis en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnés suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

**Notification :**

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- EIFFAGE ENERGIE ;
- CCMP ;

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 16 mai 2024.*

Le Maire



Pierre GOUBET.